

COMMUNE DE PINCÉ

PROCES-VERBAL REUNION CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt sept mai, à dix-huit-heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Mme FOUCAULT Nicole.

Etaient présents : Mrs ROSSI Gino, LEBOURDAIS Gaétan. COCONNIER Robin, DERRIEN Renaud, PORTIER Gilles, TESTIER Michel, Mmes GUILLOTIN Cynthia, PASTEAU Lydie, POMMIER Céline.

M. DERRIEN Renaud a été nommé secrétaire de séance.

Ordre du jour de la séance :

- Adoption du Procès-Verbal du 25 mars 2024
- Point sur les travaux et les dossiers en cours
- Projet d'implantation antenne 5G
- Prime de pouvoir d'achat
- Décision modificative
- Délibérations diverses
- Compte rendu différentes commissions
- Questions et informations diverses.

Le Procès-Verbal du 25 mars 2024 est adopté à l'unanimité.

POINT SUR LES TRAVAUX ET DOSSIERS EN COURS

- ▶ Intervention de l'entreprise Baillif Pasdoit pour la réparation de la gouttière de la toiture de la mairie
- ▶ Intervention de la CDC concernant les inondations sous le pont au niveau du ruisseau
- ▶ Courrier reçu du Centre National de la Propriété Forestière concernant la réalisation d'un guide avec une cartographie précise des forêts
- ▶ Courrier reçu de l'Institut National de l'Information Géographique concernant la présence de repères de nivellement sur la commune
- ▶ Achat panneaux affichage pour les élections
- ▶ Devis reçu de la société Chronofeu pour le remplacement d'un extincteur
- ▶ Demande acceptée pour la création d'un arrêt de car scolaire sur la RD 159
- ▶ Logement communal : la locataire actuelle a prévu de quitter le logement au 31 mai, une nouvelle locataire arrivera au 1^{er} juillet.

DELIBERATIONS ADOPTEES A L'UNANIMITE :

PRIME DE POUVOIR D'ACHAT EXCEPTIONNELLE

Madame le maire propose de mettre en place une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire au bénéfice des agents publics de la commune de Pincé.

Le montant de la prime est forfaitaire et est fonction de la rémunération brute perçue par les agents publics territoriaux au titre de la période de référence courant du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023.

Le montant de la prime est réduit à proportion de la quotité de travail et de la durée d'emploi sur la période de référence du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'instaurer la prime de pouvoir d'achat au bénéfice des agents publics de la commune de Pincé.

DECISION MODIFICATIVE 01-2024

Suite au prochain départ de la locataire du logement communal, il sera nécessaire de rembourser la caution à la locataire. Or, aucun montant n'a été prévu au budget 2024 sur l'article budgétaire 165 dépôts et cautionnement reçus en dépenses d'investissement.

Madame Le Maire propose au Conseil les modifications de crédits suivantes :

- augmentation des dépenses d'investissements de 383.50 € sur article budgétaire 165 : Dépôts et cautionnement reçus
- diminution des dépenses d'investissements de 383.50 € sur article budgétaire 231 : Immobilisations en cours, constructions.

PROJET IMPLANTATION ANTENNE 5G PARCELLE A 668

Madame Le Maire informe les élus que la société CIRCET a transmis en mairie un contrat de bail concernant l'implantation d'une antenne 5G sur la parcelle communale A 668 située en face du GAEC Veillard.

Elle rappelle que lors du dernier Conseil Municipal, Mrs Anthony et Yohan VEILLARD étaient intervenus pour exposer leurs arguments contre l'implantation d'une antenne 5G à proximité de leur exploitation agricole. Madame Le Maire précise qu'il existe une possibilité d'implantation de cette antenne sur une autre parcelle communale.

Après délibération, par 8 voix pour et 2 voix contre, le Conseil Municipal décide de ne pas implanter l'antenne 5 G sur la parcelle communale A 668.

COMPTE RENDU DIFFERENTES COMMISSIONS

➤ Conseil CDC du 05/04/2024

- Explications sur le budget 2024 : Prudence pour les investissements à venir, inquiétudes sur la baisse des dotations de l'Etat. Pas de hausse des taxes en 2024 car hausse des bases de 3.9 %
- Service de productions des repas : à partir de septembre 2024, la CDC assurera ce service en régie et s'occupera de la préparation et de la passation d'un marché de fournitures de denrées alimentaires.
- Modification simplifiée du PLUI pour corriger une erreur matérielle.

➤ Bureau CDC du 17/04/2024

- Présentation des responsables de l'association du souvenir français
- Réflexion sur l'accueil des usagers des services administratifs et sur une harmonisation des horaires des différents services.
- Arrêt du dispositif opération 30 000 arbres avec l'association actuelle. Les fonds qui devaient être récoltés auprès des entreprises de la CDC ne sont pas suffisants et il n'y aura pas de subventions de l'Etat pour financer ce projet. La CDC va rechercher un nouveau porteur de projets.
- Le poste de coordinateur de santé est en cours de recrutement

➤ Réunion aménagement du territoire du 19/03/2024

- Présentation du budget 2024
- Renouvellement du Contrat de Ville (quartiers prioritaires de la Ville).

➤ Réunion SMAEP Sarthe et Loir du 10/04/2024

- Présentation du délégataire Véolia : hausse du coût pour les consommateurs et baisse de la consommation par habitant

➤ CA du CIAS du 11/04/2024

- Vote du budget 2024

QUESTIONS et INFORMATIONS DIVERSES

- ▶ Prêt de la salle des fêtes au Panier Sabolien pour un repas avec les bénévoles de l'association

Prochain Conseil Municipal : lundi 24 juin 2024 à 18 h 30.

TOUR de TABLE :

- Anneaux amarrage bateaux sur l'embarcadère pas assez visibles